

Appel à candidature Artistes dans le cadre du projet « Festival Hors les murs » édition 2026



Présentation

Le Fonds de dotation Alpes Isère Habitat s'adresse à tous les Artistes de la région Rhône Alpes pour un projet « hors les murs » aux pieds de nos résidences installées sur l'ensemble de ces départements.

Nous recherchons des Artistes professionnels et amateurs proposant un spectacle en extérieur.

Musiciens, Comédiens, circassiens, humoristes, danseurs... nous retiendrons 7 propositions artistiques.

Période : Juin-Juillet 2026 (dates à définir avec les Artistes)

Lieux : Plusieurs espaces extérieurs au pied de résidences de notre parc immobilier situés dans le département de l'Isère, du Rhône et de l'Ain. (ex : Echirolles, Voiron, Bourgoin-Jallieu, Chasse sur Rhône, Fontaine)

Format : Spectacle grand public d'une durée pouvant aller entre 45mn et 1h30.

Conditions techniques : Autonomie des artistes. Tous les matériaux sont acceptés mais ils ne doivent pas poser de problème pour leur mise en place, ni altérer durablement la structure du lieu, ni présenter une extrême fragilité (ex : pas de structures nécessitant des accroches plantées dans le sol)

Date candidatures : du 6 janvier au 25 janvier 2026

Les lauréats seront connus mi février

- Formulaire de candidature
- Règlement

Contexte

La crise sanitaire 2020-2021 a entraîné la fermeture de nombreux équipements culturels et privé les artistes d'opportunités professionnelles et les spectateurs de sorties.

De plus, cette période atypique a mis en lumière, plus que jamais, la nécessité de créer du lien social, de proposer des alternatives pour sortir de l'isolement tout en respectant les consignes sanitaires et d'apporter gaieté et joie de vivre aux habitants.

Ainsi, le Festival Hors Les Murs a été créé en 2021, dans un contexte de crise sanitaire, d'isolement pour une partie de la population et de fermeture des lieux culturels. Il s'agit de proposer des spectacles en pied d'immeuble avec des artistes locaux de disciplines variées.

Au regard du succès des cinq premières éditions, nous avons choisi de poursuivre nos engagements aux côtés des habitants et des acteurs du territoire avec cette sixième édition.

Dates

Les spectacles retenus dans le cadre de cet appel à candidature seront présentés durant les mois de juin et juillet 2026. Les dates seront planifiées avec les artistes selon leurs disponibilités et en fonction des actualités des territoires.

Lieux

Les représentations auront lieu dans des espaces extérieurs de plusieurs résidences d'Alpes Isère Habitat situées en Isère, dans le Rhône et l'Ain.

Propositions attendues

- Les projets peuvent être proposés par un artiste, une compagnie, un collectif d'artistes ou une association.
- Les projets doivent être en adéquation avec les lieux proposés et adaptés aux conditions évoquées (spectacle en extérieur).
7 projets seront retenus, pour une ou plusieurs résidences.
- Les spectacles peuvent être de différentes natures : danse, musique, cirque, humour, théâtre, etc. Cependant, ils doivent être visibles et audibles.
- Les spectacles sont préexistants au projet et doivent être adaptés à un public familial,
- Sont attendues des propositions positives, source de joie et festives.
- Tous les matériaux sont acceptés mais ils ne doivent pas poser de problème pour leur mise en place, ni altérer durablement la structure du lieu, ni présenter une extrême fragilité, ce en raison notamment des conditions météorologiques.
- Les spectacles ne doivent représenter aucun danger pour les spectateurs et ne doivent être composé d'aucune forme de violence, rejet ou discrimination.
- Les spectacles retenus auront lieu en extérieur.

- La possibilité de réaliser une médiation culturelle ou une action spécifique avant/après le spectacle avec les habitants serait vivement appréciée.

Organisation et conditions

- Concernant les professionnels : les projets retenus feront l'objet d'un contrat liant l'artiste ou le collectif d'artistes au Fonds de dotation Alpes Isère Habitat

- Concernant les amateurs : la représentation en public effectuée par un artiste amateur ou par un groupement d'artistes amateurs et organisée dans un cadre non lucratif, (L. 7121-3 et L. 7121-4 du Code du travail)

- Alpes Isère Habitat ne dispose pas de matériel artistique (scène, matériel audio, lumières, etc..), les artistes devront être autonomes sur leurs besoins techniques.

- Le montage et démontage du matériel sera assuré par l'artiste ou le collectif d'artistes le jour de la représentation.

- Les artistes retenus s'engagent à accepter toute forme de promotion de l'évènement : vidéos, photos, reportage, interview, etc. Une communication pourra être réalisée dans les supports de communication (journal, newsletter, emailing) et sur les sites internet et réseaux sociaux d'Alpes Isère Habitat avant, pendant et après l'évènement.

- Seront examinées toutes les propositions pour lesquelles le formulaire de candidature (lien ci-dessous) aura été correctement complété et qui remplissent les conditions détaillées dans ce présent document. A noter que les frais ou cachet demandés sont à préciser dans le formulaire de candidature.

Formulaire de Candidature

Afin de déposer votre candidature, merci de remplir le formulaire de candidature disponible sur le site <http://www.alpeshabitat.fr/>

Date limite de candidature

La date limite pour candidater a été fixée au 25 janvier 2026.
Les lauréats seront connus mi février.